



FORMATION SUPÉRIEURE



CHEF D'ÉQUIPE BÂTIMENT ET GÉNIE CIVIL

SBV
SSE
SSIC | Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Au cours de leur formation, les chefs d'équipe acquièrent les compétences opérationnelles leur permettant d'organiser, de réaliser et de diriger l'exécution correcte de certains objets, sous leur responsabilité ou en collaboration avec un-une contremaître dans l'un des secteurs bâtiment, génie civil ou construction de voies de communication.

Ils possèdent les compétences d'encadrement d'une équipe de collaborateurs.

Ils maîtrisent les processus placés sous leurs responsabilités sur les plans :

- économiques,
- légaux
- écologiques
- des techniques de construction
- et des normes moyennant la prise en compte de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Ils attestent qu'ils sont au bénéfice des compétences opérationnelles requises au terme de leur formation lors de procédures de qualification (examens) organisées par l'association professionnelle responsable en vue de l'obtention du certificat de chef-fe d'équipe.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le certificat de chef d'équipe du bâtiment et génie civil. Ce certificat est une étape obligatoire pour l'accès au cours de préparation pour l'obtention du brevet fédéral de contremaître maçon.									
Conditions d'admission	<p>Etre en possession d'un CFC de maçon ou de constructeur de voies de communication.</p> <p>Les participants détenteurs d'un autre CFC sont admis au cours à condition de pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité professionnelle de 2 ans, au moins, dans les métiers ci-dessus. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens.</p> <p>Etre retenu à l'issue du concours d'entrée obligatoire.</p> <p>Les candidatures qui ne remplissent pas ces conditions sont examinées sur la base d'un dossier et d'un entretien assuré par les organisateurs du cours pour préavis à la commission de cours.</p> <p>Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers</p>									
Certification	Chef-fe d'équipe du bâtiment et génie civil.									
Frais d'inscription n'inclut pas la finance d'examen <i>Sous réserve de modification</i>	<table><thead><tr><th></th><th>Entreprise cotisante CPR¹ :</th><th>Entreprise non-cotisante :</th></tr></thead><tbody><tr><td>1^{er} cycle :</td><td>CHF 5'400.00</td><td>CHF 6'750.00</td></tr><tr><td>2^{ème} cycle :</td><td>CHF 4'600.00</td><td>CHF 5'750.00</td></tr></tbody></table> <p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>		Entreprise cotisante CPR ¹ :	Entreprise non-cotisante :	1 ^{er} cycle :	CHF 5'400.00	CHF 6'750.00	2 ^{ème} cycle :	CHF 4'600.00	CHF 5'750.00
	Entreprise cotisante CPR ¹ :	Entreprise non-cotisante :								
1 ^{er} cycle :	CHF 5'400.00	CHF 6'750.00								
2 ^{ème} cycle :	CHF 4'600.00	CHF 5'750.00								
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.									
Durée	Deux cycles de formation répartis sur deux ans, pour un total de 568 périodes. Plusieurs samedis + 2 semaines complètes par cycle.									
Dates	1 ^{er} cycle : de septembre à mai de chaque année 2 ^{ème} cycle : de septembre à mars de chaque année Examens finaux en mars à la fin du 2 ^{ème} cycle.									
Délai d'inscription	1 ^{er} juillet de chaque année suite au concours d'entrée.									
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.									

Cours de perfectionnement

Thèmes	Branches	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Total
Connaissances de base	Calcul professionnel, dessin	72		72
Organisation d'entreprise	Droit, lois, prescriptions, normes, plans, devis, descriptifs, sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement, arpentage, personnel, préparation au travail.	140	64	204
Production Bâtiment	Installation chantier bâtiment, sécuriser, étayer, renforcer et déplacer, canalisations et drainages, travaux de maçonnerie, étanchéités et isolations spéciales, enduits de façades, sols de revêtements en ciment.	100	44	144
Production Génie civil	Travaux de construction des conduites, épuisements des eaux, améliorations du sous-sol, jardinage et aménagements extérieurs, terrassement, couches de fondation et extraction de matériaux, ouvrage en béton, génie-civil.		108	108
Administration	Contrôle et surveillance des contrats, conclusion du contrat, post-calculation.		40	40
<u>Total du nombre de périodes</u> Sous réserve de modifications		312	256	568